

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Octobre 2017

**Excusés :** L. Glad (Pouvoir à G. Bertola-Boudinaud), P. Bonnaire (Pouvoir à G. Gentaz), N. Yvrard (Pouvoir à B. Belony), X. Francisco, JP. Mailles.

**Secrétaire de séance :** Muriel Vicente

**Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour construction d'un Dojo :** Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention à la Région au titre du Contrat Ambition Région et à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux). Décision à l'unanimité de demander également une subvention au Conseil Départemental de l'Isère.

**Pacte financier et fiscal :** Présentation des tableaux de la situation financière des communes élaboré par le Cabinet Stratorial Finances dans le cadre du pacte financier et fiscal. Il ressort une situation très difficile pour la CAPI, comme pour les communes, du fait de la perte de FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) et de l'obligation de financer ce fonds au lieu d'être attributaire. Cela se traduit, pour la commune par une perte de 68 000€.

**Avenant au marché de construction de l'entrepôt communal :** Lors de la visite d'un casier à sel réalisé par la DDT à Heyrieux, il est apparu que le casier prévu par l'architecte était trop bas (murs de 2m). Nous avons demandé de monter le mur à 3m, afin de ne pas être gêné pour les manœuvres. L'avenant porte sur le lot n°1 – Maçonnerie-VRD – attribué à l'entreprise Génie civil du Sud-Est/SAS VAL-TP. Son montant est de 2894,80€HT, sur un montant initial de 64 733,09€HT, soit un avenant de 4,47%, portant le montant du lot 1 à 67 627,89€HT. (unanimité)

**Avenant au marché de construction de l'entrepôt communal :** Le marché initial prévoyait un délai de 17 semaines de travaux se terminant le 29 septembre 2017. Les travaux ont pris du retard au démarrage, la surcharge du terrain pour attendre les tassements a décalé le rapport de l'ingénieur béton. D'autre part, on a élevé d'un mètre le mur du casier à sel, enfin, l'entreprise qui installe la couverture mobile du casier à sel souhaite n'intervenir que lorsque l'ensemble des autres lots aura été terminé. Proposition de décider d'un avenant prolongeant la durée du chantier de huit semaines pour une fin de chantier le 24 novembre 2017. (unanimité)

**Marché de fourniture du gaz :** Pour l'établissement du marché de fourniture du gaz, la commune avait participé au groupement de commande mis en place par le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère). Ce marché arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2018. Proposition de s'inscrire à nouveau dans le groupement de commande mis en place par le SEDI pour la prochaine période de fourniture de gaz et services associés 2018 – 2021. (unanimité)

**Rapport de GRDF sur la commune :** l'année 2016 a connu la pose de 111ml de canalisations nouvelles et 18 nouveaux abonnés « gaz ». Longueur totale du réseau sur la commune 13 418ml.

Nature des abonnés	Nb abonnés 2016	Conso 2016 en MWh	Nb abonnés 2015	Conso 2015 en MWh
Résidentiel	436	8 641	414	8 119
tertiaire	4	4 661	4	4 573
industrie	1	1 077	1	440
autres	0	0	0	0
total	441	14 379	419	13 132

**Mise à disposition d'un créneau horaire au gymnase municipal pour l'école des Eparres :** L'école des Eparres a sollicité un créneau horaire au gymnase afin de pouvoir pratiquer les séances d'éducation physique avec deux classes pendant la période hivernale. Proposition du créneau de 8h45 à 10h00, le vendredi matin, au tarif de 15€ de l'heure. (unanimité)

**Convention avec la SPA :** Aux termes de la convention, la SPA s'engage à assurer la capture des chiens en divagation sur la voie publique et leur mise en fourrière, ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur garde en fourrière pendant le délai légal. Coût de la convention 0,40€ par habitant et par an. (unanimité)

**Syndic de la copropriété du Centre Commercial :** l'OPAC38 va lancer la rénovation thermique des immeubles du groupe le Chêne. Les commerces sont concernés dans le cadre de la copropriété chacun au prorata de leurs millièmes. L'OPAC a retiré ce qui ne concernait pas les commerces. Les travaux devraient démarrer fin 2018 pour se poursuivre en 2019. La participation de la commune est estimée à 16 318,00€ pour le local dont elle est propriétaire. D'autre part, l'OPAC38 a mis en place un syndicat solidaire et l'assemblée générale de la copropriété a décidé de confier la gestion de la copropriété à ce syndicat et non plus à la régie Bochart.

**Réflexion sur l'évolution des TAP et des horaires scolaires :** La commune avait appliqué les dispositions préconisées par le gouvernement afin de proposer aux enfants 5 matinées de classe et de réduire la journée scolaire. Toutefois une réflexion doit être menée afin de définir l'organisation pour la rentrée scolaire 2018, sachant que cette organisation a un coût pour la commune et qu'il y a une grande incertitude sur les aides de l'état. Une réunion débat sera organisée à l'intention des parents et des enseignants le 8 novembre à 20h00. Une consultation sera organisée ensuite. (unanimité)

**Avenant 2017 à la convention de financement de l'école de Boussieu :** Le nombre d'enfants de Nivolas-Vermelle est en augmentation par rapport à celui de Bourgoin-Jallieu. Le calcul est établi sur la base de 65 enfants de la commune sur les 120 élèves de l'école. Le montant global de la participation 2017 est de 101 832,32€. Décision unanime pour accepter cet avenant.

**Présentation de la décomposition du programme de 29 logements réalisés par Neoxia pour la SEMCODA :** 14 T3 et 15 T4. 12 logements seront financés en PLUS (HLM de loyer ordinaire), 2 en PLAI (loyer minorés), 4 en PLS (loyers majorés) et 11 en PSLA (accession sociale accompagnée au prix de 1960€ la m<sup>2</sup>).

**Organisation de la fête d'été :** Il ressort de l'expérience de cette année qu'il serait préférable que deux associations se mettent ensemble pour prendre en charge l'organisation.

**Révision du PLU :** Il ressort du diagnostic réalisé par le cabinet Urba2p que le nombre de constructions autorisées est conforme à l'esprit de la loi : économie de l'espace, reconstruction de la ville sur la ville, non dispersion des constructions. Toutefois, le nombre dépasse le chiffre clef défini par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Un courrier a été adressé au SCOT, pour présenter cette situation.

**Environnement :** Validation des récompenses proposées par la commission, pour les maisons et balcons fleuris. Pour la collecte des déchets des ménages, une réunion sera programmée avec la CAPI et le SMND, afin d'examiner la possibilité de passage à une collecte par semaine.

**CCAS :** Rappel – le colis sera porté aux personnes de plus de 75 ans, le repas restant ouvert aux personnes de plus de 70 ans. Pour cette année le CCAS préparera : 116 colis individuels, 59 colis-couple, 10 colis pour les personnes en maisons de retraites et un colis collectif pour les petites sœurs.

**Aménagement de la rue du Vernay :** présentation du projet de la CAPI, d'aménager un cheminement pour piétons et cyclos, dans la zone d'activités entre le rond-point du Lycée et le passage à niveau. Une première tranche sera réalisée dès la fin de l'année 2017 entre le rond-point et la CAPI.

**Soirées de Nivolas :** Pour la 4<sup>ème</sup> saison de la programmation des « Soirées de Nivolas », un abonnement à 15 € pour trois spectacles est à nouveau proposé pour les habitants de la commune, financé par l'ALEP Arts et Culture.

**Bibliothèque :** Le Conseil Municipal se félicite de la cohésion et de l'efficacité de l'équipe de bénévoles autour de Stéphanie Gallay, la bibliothécaire. Le point des animations et des expositions est présenté au Conseil.

